

En bref :

- Quelques bonnes nouvelles !

Actualités :

- Notre soutien aux jardins maraîchers de Dijon contre les éco-bétonneurs
- Nos rendez-vous 2013

Les gens :

L'invité de Saint-Fiacre :
Gabriel Vaudray et la traction à cheval en maraîchage

Patrimoine, Paysage, Environnement :

- Le val de la Baratte, patrimoine en quête de reconnaissance

En bref : Une bonne nouvelle nous vient de l'Etat avec la sortie de l'arrêté du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale. La **vallée de la Loire dans la région de Nevers** fait partie de cette liste... Par conséquent, le val de la Baratte et les jardins du Mouësse, sites déjà sous fortes contraintes (zones tampon) sont concernés par les **plans de prévention qui devront être mis en place d'ici 2015**...

Une autre excellente nouvelle nous arrive cette fois, par le biais du quotidien « Les Echos »... De plus en plus de villes rachètent le foncier des « entrées de ville » occupé par des hangars commerciaux très énergivores, inesthétiques et dispendieux en hectares de bonne terre... Nous citerons Montpellier, Troyes, Sainte-Geneviève des Bois... De nouvelles polycentralités urbaines intégrant habitat, travail, loisirs, nature, commerces remplaceront petit à petit les zones far-west de nos entrées de ville. L'endiguement de l'étalement urbain s'articule donc entre le recyclage du foncier des friches industrielles et celui des zones commerciales... Ces perspectives ouvrent les voies vers un nouveau projet urbain et le socle Grenelle devient l'outil de collaboration entre tous les acteurs. Actuellement de nombreux aménageurs se voient retoquer leurs projets par les DREAL car leurs études d'impact n'intègrent pas les règles du jeu Grenelle. Quant aux magistrats, ils sont, eux, de plus en plus attentifs aux questions environnementales. L'année s'ouvre donc sur un monde plein de perspectives ! ...

Par solidarité, Saint-Fiacre Loire-Baratte soutient « Les jardins maraîchers » de Dijon dans leur lutte contre les « éco- bétonneurs »

28 hectares, dont 6 de bonnes terres cultivées devraient perdre leur vocation nourricière première pour être bétonnés par un écoquartier... Tout cela sans compter sur les familles des HLM, les demandeurs d'emplois et les jardiniers qui cultivent pour eux et leurs voisins des centaines de kilos de légumes par an... Pour en savoir plus sur la ferme maraîchère en lutte : **Voir blog des jardins :**

<http://jardindesmaraichers.potager.org/>

Nous avons conseillé aux défenseurs de faire des pétitions massives contre ce projet, un de plus, qui vient grossir la liste des contre-références notoires en matière d'urbanisme et pourquoi pas de porter plainte. En effet, les écoquartiers, quartiers résidentiels, répondent à quelques critères de développement durable, mais sont la plupart du temps déconnectés du reste de la ville. Cette mode fait beaucoup de dégâts en s'implantant sur des terres agricoles urbaines et périurbaines ... **L'époque est désormais au recyclage de foncier, pas à la destruction de jardins nourriciers.** Notons que Dijon se fait remarquer par ailleurs pour la destruction de centaines d'hectares de terres agricoles...

Il est inutile de s'apitoyer sur les populations précaires et les structures caritatives qui manquent de produits à distribuer si dans le même temps on détruit des jardins nourriciers urbains à coup de bulldozer. Il est inacceptable d'entretenir les citoyens dans la pauvreté et la dépendance sans leur donner d'alternatives à l'identique et la possibilité de s'en sortir par eux-mêmes. A l'heure où l'Europe envisage les restrictions d'aides alimentaires, nos magistrats et la Cour européenne des droits de l'homme pourraient bien s'emparer de ce cas d'école en intégrant les critères alimentaires, sociaux économiques et environnementaux dans leur jugement. Rappelons que l'apport économique des jardins urbains, véritable prolongement de l'habitat, représentent une aide à la solvabilité des habitants. Ils rentrent dans la lutte contre la fracture sociale et écologique des populations et participent du bon équilibre des écosystèmes urbains (trames verte et bleue, lutte contre les îlots de chaleur...) Cette nouvelle affaire est irresponsable et inadmissible par les temps qui courent. Comment le contrat social peut-il être préservé dans ces conditions ? Il ne faut pas s'étonner de la défiance croissante entre le politique et le citoyen ... Le citoyen connaît, lui aussi, ses propres capacités à agir... Un nouveau phénomène, l'« empowerment » se développe en France et n'est qu'un début en matière d'expression citoyenne pour acquérir la maîtrise des événements...

Actualités :



Les rendez-vous en 2013

- **21 au 25 mai de 15 à 18 heures** : Après 8 années d'existence « Les Arts Verts de la Baratte » exposent Art & artisanat à l'Espace Belle de N, 1, rue de L'Oratoire, Nevers : dessins, aquarelles, architecture de jardin, photos, sculptures, histoire & poésies... Une mise en ambiance pour les rendez-vous au jardin ... Les arts verts de la Baratte : <http://lesartsverts.blog.lemonde.fr/>
Espace Belle de N : <http://www.francois-murex.com/indexb2n.htm>

- **vendredi 31 mai** : Les rendez-vous au jardin sur le « Clos Monard », jardin flore et insectes, journée consacrée aux enfants des écoles

- **dimanche 2 juin** : les rendez-vous au jardin, tout public, Visite du jardin, expositions, visite guidée du val maraîcher à 15 h, rdv sur le Clos Monard, fg de la Baratte

- **Dimanche 15 septembre** : Les « Mangeux d'ail » fêtent le patrimoine, expositions, animations, produits locaux
Vente d'ail, d'oignons et d'échalottes, visite guidée du val maraîcher à 15 h. Lieu : Le Clos Monard, fbg de la Baratte

- **Fête de la Saint-Fiacre : date à venir**

- **Notre programme pédagogique 2012-2013** (animations, interventions, ateliers) est disponible :

http://www.loire-baratte.com/Fichiers_pdf/ateliers2012-2013.pdf

Les gens

L'invité de Saint-Fiacre Loire-Baratte : Gabriel Vaudray, ferme de Varennes, Brétigny-les-Norges (Nord de Dijon)

La traction animale, en agriculture compte de nombreux adeptes et un peu partout les expériences se multiplient... Des éleveurs de chevaux soutiennent les exploitants qui se lancent dans ce mode d'énergie animale renouvelable. Le cheval de travail est particulièrement bien adapté dans les vignes, le débardage en forêt ou le maraîchage pour labourer, biner, tracter, arracher les pommes de terre ... Gabriel Vaudray, un voisin bourguignon, exploitant et Président de Nature et Progrès Côte-d'Or, nous a fait le plaisir de témoigner sur son expérience personnelle : « Je me suis installé paysan sur l'ancienne ferme familiale à Brétigny-les-Norges, au nord de Dijon, en 2004. J'ai construit un tunnel d'élevage de lapins de race pure fauve de Bourgogne. Mais j'ai dû arrêter cette activité mi 2012, faute de réussir à engraisser assez d'animaux pour la vente à la ferme. En 2005, j'ai créé, avec un groupe de consommateurs de Dijon, la première AMAP de Côte-d'Or et déposé les statuts en préfecture. Je travaille sur 1 hectare de terres limoneuses et fournis 25 paniers sur 42 semaines de contrats. En 2009, j'ai participé à un stage d'initiation à la traction animale de 3 jours avec l'objectif de labourer mes terres aux chevaux. Je ne savais rien, ni sur les chevaux, ni sur le travail en traction animale. Finalement j'ai fait l'acquisition, en juillet 2009, de deux juments de race boulonnaise, Histoire et Irina, qui savent mieux que moi ce qu'elles ont à faire ! Depuis, je me suis équipé petit à petit en matériel de traction ancien. Ainsi je peux aujourd'hui mener la culture de pomme de terre depuis la plantation jusqu'à l'arrachage avec une machine des années 50. »



Gabriel Vaudray, Histoire et Irina au labour



Récolte des pommes de terre, sept. 2012

« Les quatre saisons de la Baratte »

© Association Saint-Fiacre Loire-Baratte. - N°ISSN 1955-7477 - Dépôt administratif Préfecture Nevers et Bibliothèque nationale - Edité par nos soins
 Directeur de publication : Brigitte Compain-Murez, Présidente, Ingénieur-chercheur, paysagiste ENSP, certifié FFP projets urbains et développement durable
 Contact : saint-fiacre58@orange.fr - 06 10 39 57 26
 4000 exemp., disponible sur www.loire-baratte.com
FAITES CONNAITRE NOTRE PUBLICATION A VOTRE ENTOURAGE

Patrimoine, Paysage, Environnement

Le val de la Baratte : Un site sous fortes contraintes réglementaires en attente de reconnaissance patrimoniale...

Situé sur le bassin versant de la Loire, classé zone inondable fort, moyen, faible aléas au PPRI, le Val de la Baratte (ainsi que les jardins du grand Mouësse), viennent de bénéficier d'une nouvelle forme de protection indirecte, dans le cadre de l'Arrêté d'Etat du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale (porté au JORF n°0276 du 27 novembre 2012 page 18610, texte n°5). Dans la liste des territoires, la val lée de la Loire dans l'agglomération de Nevers apparaît.

Nous attendons maintenant la reconnaissance patrimoniale au titre des directives habitat oiseaux, odonates, amphibiens. La Zone humide du val de la Baratte, sa nappe affleurante, ses ruisseaux, fontaines, mares temporaires, et prairies humides constituent des éléments tangibles de la Trame verte et bleue (dont le coup d'envoi a été donné par le gouvernement en décembre 2012). La valeur agro-pédologique des sols maraîchers et le paysage agricole urbain ne sont pas en reste.

Extrait de l'arrêté national :

« Le présent arrêté est pris dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, qui vise à l'élaboration d'ici à 2015 de plans de gestion des risques d'inondation visant à une réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et culturels. Pour ce faire, des territoires d'action prioritaire doivent être définis. Certains de ces territoires peuvent être concernés par des inondations ayant des conséquences de portée nationale.

Références : la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Les articles L. 566-5 et R. 566-5 du code de l'environnement. »

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026686761&dateTexte=&categorieLien=id>



Fontaine des jardins : nappe affleurante

CONTRIBUEZ A LA DEFENSE D' UN AUTHENTIQUE JARDIN DE LA LOIRE EN REJOIGNANT L'ASSOCIATION SAINT-FIACRE LOIRE-BARATTE

NOM et Prénom :

Domicile :

Téléphone (facultatif) :

e-mail :

- ☐ je verse 5 euros d'adhésion à l'Association Saint-Fiacre – Loire Baratte, chez Mme Compain, 20, rue du Vernet - 58000 NEVERS
- ☐ je soutiens l'Association Saint-Fiacre – Loire-Baratte et je verse un don à partir de 15 euros (au titre de culture et patrimoine)